

L'activité sociale du curé de Notre-Dame de Québec :

aperçu de l'influence du clergé au milieu du XIX^e siècle

par René HARDY *

La crainte du laïcisme et du libéralisme, à une époque où la conjoncture socio-économique favorise une transformation de toutes les structures traditionnelles, fait prendre conscience au clergé¹ de la nécessité d'agir sur le plan social s'il ne veut pas que son influence auprès du peuple soit supplantée par la bourgeoisie libérale, imbue des principes de 1789 et aigrie par des conditions de vie difficile. C'est l'idée que défend M^{sr} Lartigue quand il propose, dès 1832, de fonder un journal ecclésiastique « qui serait un grand pouvoir entre ses mains pour faire tourner le peuple du côté de l'Église² ». L'épiscopat ne retint pas cette suggestion jusqu'au moment où, l'anticléricalisme ponctuant l'action des patriotes³, la promulgation, dans la déclaration d'indépendance de 1838, de la séparation de l'Église et de l'État et de la liberté des cultes, la publication au Canada des *Paroles d'un Croyant*⁴, malgré la condamnation de Lamennais, renforcent sa volonté d'intervenir dans le social. En 1840, paraît le journal *Les Mélanges religieux*, organe de promotion de ses entreprises. Poursuivant le même but, M^{sr} Bourget, inspiré par Lartigue, fonde de nombreuses communautés religieuses canadiennes. Mais, auparavant, il recrute en France les religieux et les religieuses prêts à s'occuper d'éducation, de soins hospitaliers et de charité publique.

En même temps qu'il travaille à élaborer ce cadre matériel propice à accroître son influence, le clergé veille aussi à revigorer la ferveur

* René Hardy est professeur au Département d'Histoire, Université du Québec, à Trois-Rivières.

¹ Fernand OUELLET, *Le mandement de M^{sr} Lartigue de 1837 et la réaction libérale*, in *B.R.H.*, vol. 57, n° 4, 1951, p. 195-205; *Nationalisme canadien-français et laïcisme au XIX^e siècle*, in *Recherches sociographiques*, IV, 1 (1963), p. 47-70; Michel BRUNET, *L'Église catholique du Bas-Canada et le partage du pouvoir à l'heure d'une nouvelle donne (1837-1854)*, in *R.S.H.C.*, p. 37-51.

² *R.A.P.Q.*, 1943, p. 131. Lartigue à Thomas Maguire, 17 janv. 1832; Gilles CHAUSSÉ, Conférence prononcée lors du colloque sur le *Rôle et statut du laïque dans l'Église au Canada français*, sous presse; voir aussi Thomas CHARLAND, *Un projet de journal ecclésiastique*, in *R.S.C.H.E.C.*, 1956-1957, p. 39-52.

³ Fernand OUELLET, *Les insurrections de 1837-38: un phénomène social*, in *Histoire sociale*, n° 2, 1968, p. 54-82.

⁴ Thomas MATHESON, *Un pamphlet politique au Bas-Canada: Les Paroles d'un Croyant de Lamennais*, thèse de licence ès lettres, U.L., mai 1958.

religieuse: l'organisation de retraites populaires et d'associations de tempérance obtiennent des résultats que les ecclésiastiques contemporains accueillent avec soulagement; une sœur de l'Hôpital Général les signale à une compagne de France en 1842:

[...] On voit avec consolation la religion reflourir et comme triompher dans cette province. On dirait que les troubles politiques qui ont donné tant d'appréhension et causé de si vives alarmes parmi le peuple, n'ont été que des brouillards qui ont servi à donner un plus grand calme et une plus grande ferveur à l'Église du Canada. Depuis 1840 un changement de mœurs se fait sensiblement remarquer dans toutes les classes de notre société⁵.

L'ensemble des engagements sociaux et religieux du clergé autant que le climat psychologique populaire consécutif à la défaite et aux humiliations des années 1837-1840 concourent à ce changement d'attitude⁶; d'où l'importance de cerner les sphères d'activité du clergé⁷.

Les *Cahiers des Prônes*⁸ de la paroisse Notre-Dame de Québec constituent nos principales sources documentaires. Les abbés Charles-François Baillargeon et Joseph Auclair, respectivement curé en titre de septembre 1831 à mai 1850 et d'octobre 1851 à novembre 1887, y ont consigné, toujours très méthodiquement, les remarques susceptibles de nous faire connaître leur rôle dans une des paroisses les plus populeuses du Bas-Canada. En 1844, plus de 16.500 catholiques⁹, côtoyant quelque 7.000 anglo-protestants, sont répartis sur un territoire qui englobe toute la Haute-Ville et s'étend à la partie de la Basse-Ville qui longe le fleuve¹⁰.

Le cadre chronologique de ces notes de recherche se limite aux années 1840-1860, car, déjà, connaître l'engagement du curé vis-à-vis de l'assistance sociale (épidémies, incendies, paupérisme), de l'éducation, des

⁵ *Archives de l'Hôpital Général*. Lettres parties du Canada, 1750-1935.

⁶ Nous avons déjà esquissé une explication de ce renouveau religieux dans un article récent: *Notes sur certaines manifestations du réveil religieux de 1840 dans la paroisse Notre-Dame de Québec*, in *R.S.C.H.E.C.*, 1968, p. 81 à 99.

⁷ Il faudrait surtout analyser les influences du curé auprès des différents groupes sociaux. Un tel projet aurait une importance particulière à la paroisse Notre-Dame où résident plus de 34 des 44 avocats de Québec, la majorité des notaires, des médecins, des hommes politiques et des administrateurs.

⁸ Nous avons aussi consulté les *Cahiers des Pauvres* tenus par le curé Baillargeon, entre 1838 et 1844.

⁹ Il s'agit d'Irlandais (7.207 en 1844 et 14.037 en 1861) et de Canadiens français. Il est difficile de savoir si les Irlandais sont intégrés à la vie paroissiale: ils profitent de certains services charitables offerts par la cure Notre-Dame, mais ils ont leur propre église.

¹⁰ Pour plus d'informations sur le sujet, consulter notre thèse de maîtrise en histoire présentée à l'Université Laval, *Aperçu du rôle social et religieux du curé de Notre-Dame de Québec (1840-1860)*.

divertissements et des influences extérieures pouvant compromettre les effets de son action (bals, spectacles, littérature défendue, intempérance) constitue un vaste programme.

ASSISTANCE SOCIALE.

Des besoins pressants en secours sociaux de toutes sortes sont portés à l'attention du curé durant les longs hivers alors que la construction navale ne suffit pas à occuper les nombreux travailleurs du port, du commerce du bois et de la construction. Il doit aussi s'occuper des victimes de l'incendie de 1845, des infirmes, des vieillards, des filles-mères et des orphelins plus nombreux après les sept épidémies de typhus et de choléra qui déciment la population québécoise entre 1830 et 1860. Est-ce dire que l'État n'a pu trouver les solutions à ces besoins ? La *Minerve* du 19 février 1846 répond en partie à cette question :

Cette hideuse misère et la mendicité existeront toujours dans le pays tant que notre législature n'y mettra pas un terme en établissant des maisons de refuges [sic] où les pauvres seraient logés et nourris. Les sommes données à domicile par le citoyen suffiraient pour soutenir ces établissements si les autorités se chargeaient de les faire construire.

L'État n'ignore donc pas les solutions applicables. D'autres écrits ainsi que de nombreuses pétitions et requêtes présentées à la législature en ces années l'attestent. En 1833, par exemple, dans une pétition au gouvernement, 42 citoyens dont trois Canadiens français, « suggèrent la convenance qu'il y aurait d'établir une maison d'industrie [...] établissement qui est si propre à répandre des habitudes industrielles parmi les classes indigentes de la société, et de pourvoir à leurs besoins les plus pressants ». « Un tel établissement, poursuivent-ils, aurait les résultats les plus avantageux, en offrant un asile aux personnes dans la misère, et en procurant de l'emploi et des moyens de subsistance à celles qui ne sont pas en état de trouver de l'ouvrage ¹¹. » L'existence à Montréal d'un semblable refuge depuis 1818 ¹² dut servir d'argument aux Québécois car, en 1836, ils ont leur maison d'industrie qui héberge « une centaine de familles de Près-de-

¹¹ *Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, 9 février 1833, p. 387. Nos recherches ne nous ont pas permis de retrouver l'année de fondation de la maison d'industrie de Québec. Répondant à cette pétition, les commissaires ont rejeté la possibilité de convertir l'Hôpital de la Marine en refuge pour les pauvres.

¹² 9 Geo. III, chapitre 15, 1818.

Ville mis dans la rue par un incendie ¹³ ». Elle est elle-même détruite par le feu en 1837 ¹⁴.

En fait, mis à part quelques rares cas d'exception (service de santé aux temps des épidémies, pensions pour les infirmes et autres malades chroniques en résidence dans les hôpitaux), l'État s'est surtout contenté de verser des subsides aux institutions privées, en très grande majorité religieuses. Les habitudes traditionnelles, phénomènes de mentalité, incitent les gouvernants à agir de la sorte au moment où les faibles ressources financières et les préoccupations politiques, en apparence plus pressantes, légitiment leur comportement. Encore faut-il ajouter une autre explication à l'incurie de l'État en ce domaine: l'influence toujours croissante du clergé auprès du peuple et sa volonté maintes fois manifestée publiquement de se réserver exclusivement le domaine de l'assistance sociale.

C'est dans ce contexte général que se situe l'action des ecclésiastiques de la cure Notre-Dame de Québec en face des épidémies, des incendies et de la misère coutumière rencontrée à chaque hiver.

LES ÉPIDÉMIES.

En ces années l'immigration amène des milliers de Britanniques et d'Irlandais au port de Québec, principale voie d'accès au continent. Le choléra, fléau du XIX^e siècle européen, se répand avec eux dans la vallée du Saint-Laurent. En 1832, dans la seule ville de Québec, on dénombre 2.486 victimes du choléra et 980 en 1834 ¹⁵. Les Québécois n'ont pas encore oublié ces calamités quand, déjà, le typhus de 1847 fait craindre de semblables malheurs ¹⁶. En juillet 1849, une nouvelle épidémie de choléra surprend la ville pour y stagner douze longues semaines. Les derniers cas du 26 septembre portent le nombre des décès à 1.034 ¹⁷. Deux ans plus tard, une épidémie semblable surprend à nouveau la population québécoise et fait 280 victimes ¹⁸. Sa réapparition en septembre de l'année suivante

¹³ *Archives des Ursulines de Québec*, Annales 11, p. 201.

¹⁴ *Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Notes et mémoires, n° 10, 3 mars 1837. Quelle fut l'importance de cette maison d'industrie? Existe-t-elle après 1840? Quel est son rôle? Nous savons peu sur ce sujet. Nous croyons que sa conception s'inspire du « workhouse » anglais.

¹⁵ *Cahiers des Prônes (C.P.)*, 1832-1843.

¹⁶ Dans la région de Québec, il ne fit que quelques victimes dont sept membres du clergé qui s'étaient dévoués auprès des malades.

¹⁷ *C.P.*, septembre 1849.

¹⁸ P.-G. Roy, *Les épidémies à Québec*, in *B.R.H.*, n° 49, 1943, p. 214.

affecte surtout les immigrants et matelots étrangers¹⁹. La dernière épidémie de la période survient en juin 1854 où le nombre des victimes s'élève à 221 à Québec²⁰ et à 3.486 dans l'ensemble du Canada-Uni²¹. Durant ces trente années, les conditions sanitaires s'étaient améliorées par suite de l'aménagement de l'île de la quarantaine et la multiplication des soins médicaux. Aussi faudrait-il nuancer la description que fait le curé Baillargeon des horreurs du choléra de 1832 avant de l'appliquer à l'ensemble de la période. Il écrit : « La ville semblait un vaste hôpital, un champ de morts. Tous ceux qui le pouvaient prirent la fuite : les rues, les places, les quais et les grèves offraient le désolant spectacle de morts et de mourants²². »

Face à ces calamités, le curé demeure assez disponible et respecté pour se voir investir de la confiance de la majorité des habitants. Il console, assiste les mourants et confesse les « nombreux pécheurs » pressés par la crainte de la mort. Il arrive cependant que lui et les vicaires, aidés des prêtres du séminaire, ne suffisent pas à remplir toutes ces tâches. « Les tribunaux de la pénitence, écrit-il, étaient entourés du matin au soir par une foule de fidèles qui attendaient des confesseurs qui pouvaient à peine suffire à réconcilier les moribonds²³. » Outre les souffrances, les craintes, voire même la panique des habitants, l'augmentation du nombre des nécessiteux, plus particulièrement des veuves et des orphelins, en est une conséquence beaucoup plus grave pour le clergé paroissial qui s'est donné pour tâche de secourir ses paroissiens dans la misère. Les remarques et statistiques consignées par le curé démontrent que la maladie s'attaque surtout aux hommes d'âge mûr, qu'il meurt deux fois plus d'hommes que de femmes et que les enfants guérissent plus facilement²⁴. Les *Cahiers des Pauvres* renferment une liste d'une douzaine de veuves pour qui le curé défraie le loyer et achète du bois de chauffage, de la nourriture et des vêtements. Le desservant de la paroisse St. Patrick, l'abbé McMahon, a lui aussi un nombre considérable de nécessiteux à secourir. Quant aux orphelins, estimés à plus de 140 en 1833²⁵,

¹⁹ *Ibid.*, p. 215.

²⁰ *C.P.*, 10 juillet 1854.

²¹ P.-G. ROY, *Les épidémies...*, p. 215.

²² *C.P.*, 1832.

²³ *Ibid.*, 1832.

²⁴ *Ibid.*, 1832.

²⁵ *C.P.*, 1^{er} mai 1833. Ces orphelins ont moins de 12 ans.

les curés Baillargeon et Auclair leur trouvent un logis chez des habitants de la campagne²⁶ et, plus tard, chez les Sœurs de la Charité²⁷.

La principale fonction du curé, comme l'attestent les *Cahiers des Prônes*, n'en demeure pas moins d'inciter à la prière et d'enseigner les leçons, à ses dires évidentes, qui se dégagent de ces calamités. C'est à cette fin qu'il consacre la plupart de ses prédications. Dès le début de chacune des épidémies, un mandement commande des prières publiques qui consistent ordinairement en une messe quotidienne, suivie de cinq « Pater et Ave dans l'intention d'implorer la miséricorde de Dieu ». Sitôt le fléau disparu, il célèbre une messe solennelle d'action de grâces. Il prodigue aussi des conseils sanitaires, mais s'attache surtout à faire réfléchir les paroissiens sur leurs comportements moraux et religieux, car c'est ainsi qu'il explique ces fléaux, véritables instruments de la justice divine. Voilà pourquoi le curé élabore des sermons « sur la miséricorde et la justice que Dieu exerce durant les épidémies²⁸ », « sur ce que nous avons fait avant le choléra de cette année²⁹ » et des exhortations à la prière « pour implorer la miséricorde de Dieu... qui nous châtie et qui seul peut nous délivrer de nos maux³⁰ ». C'est, croyons-nous, un élément de l'activité du curé qui marque la mentalité religieuse du XIX^e siècle canadien-français. Encore faut-il préciser que ce comportement n'est exclusif ni à ce siècle ni au Québec³¹, quoiqu'il semble plus accentué et plus écouté ici qu'en France. Reliquat du moyen âge, sa disparition sera aussi lente que la progression du rationalisme. Il n'est donc pas étonnant que les mêmes arguments soient invoqués pour expliquer les incendies.

INCENDIES.

Ceux-ci se sont succédé à un rythme effarant tout au long du XIX^e siècle québécois³². Le 28 mai 1845, un « immense lac de feu », selon

²⁶ C.P., 12 mars 1833. Le curé écrit : « 19 orphelins sont placés à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et 12 à l'Islet. Ils les ont accueillis en versant des larmes de pitié et d'amour et en leur souhaitant bonheur. »

²⁷ « L'Hospice des Sœurs de la Charité est fondé en 1848 grâce aux collectes à travers la ville » (voir *Courrier du Canada*, 21 oct. 1870).

²⁸ C.P., 5 août 1849.

²⁹ C.P., 19 octobre 1834.

³⁰ C.P., 20 juillet 1834.

³¹ Christiane MARCILHACY, *Le diocèse d'Orléans au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Sirey, 1964, p. 459, remarque que c'est le thème de prédilection des prédicateurs français.

³² Nous ne traiterons pas ici de l'incendie de la Basse-Ville en 1836 ni des incendies des quartiers Saint-Sauveur et Saint-Roch en 1836 et 1870.

les mots du curé, consume les deux tiers du faubourg Saint-Roch et le quartier du Palais³³. Il détruit, dans l'espace de six heures, 1.630 habitations, fait périr vingt et une personnes et en laisse 12.000 dans la rue³⁴. Les secours ne sont pas encore totalement prodigués que, le 28 juin de la même année, un incendie aussi terrible ravage le faubourg Saint-Jean. Ce sont donc les deux tiers de la ville de Québec qui, dans l'intervalle d'un mois, disparaissent sous les flammes. L'année suivante, le 12 juin, c'est au tour du théâtre Saint-Louis d'y passer: les sapeurs découvrent 46 victimes dans les décombres³⁵.

A chacun de ces incendies, des comités de secours, formés parmi les membres des diverses associations religieuses³⁶, s'organisent autour du curé, pour venir en aide aux infortunés. Ils recueillent et distribuent de l'argent et des secours en nature. L'efficacité de ces organismes, à première vue rudimentaires, est tout de même remarquable puisque, quatre jours après le premier incendie de 1845, 4.000 personnes ont déjà reçu les 10 shillings maximaux de secours fixés par les membres de ce comité³⁷. Tout ce système repose sur le prestige du « pasteur » qui stimule les bonnes volontés, dicte la conduite de chacun, réprimande, encourage et ramène à l'ordre ceux qui seraient tentés de tirer profit de la situation. Une exhortation comme celle-ci décrit bien son rôle:

Il y en a qui ont été assistés et qui refusent de travailler ou demandent des prix exorbitants... — mais nous espérons que c'est un petit nombre. Nous les avertissons de notre côté de se souvenir qu'ils n'ont plus de secours à attendre et que s'ils ne veulent point travailler, il leur faudra se résoudre à ne pas manger. D'un autre côté nous avons appris avec une douleur profonde et une extrême indignation que des hommes à l'âme basse et avare prétendaient spéculer sur la misère de ces infortunés. Que des boulangers avaient l'infâme effronterie de demander un écu de leur pain le lendemain de l'incendie, aux infortunés pressés par la faim qu'ils rencontraient sur les ruines encore fumantes de leur maison incendiée. Que des marchands avaient aussi osé demander un prix très élevé pour des effets dont ces pauvres affligés ne pouvaient se passer. Malheur à ces hommes avides — une telle conduite crie vengeance vers le Ciel... Nous avons appris aussi que des personnes

³³ Ce quartier environne l'emplacement de l'historique résidence de l'intendant.

³⁴ *C.P.*, 25 juin et 1^{er} mai 1845.

³⁵ *C.P.*, 11 juin 1846; P.-G. ROY, *Le théâtre Saint-Louis à Québec*, in *B.R.H.*, n° 42, 1936, p. 174-188.

³⁶ Nous n'avons pas d'autres renseignements à ce sujet que ceux des prônes du 29 mai 1845. Le curé annonce: « Le comité nommé pour la distribution des secours en faveur de ceux qui ont souffert de l'incendie, m'a chargé d'inviter les dames de cette paroisse à s'assembler pour en nommer deux d'entre elles qui devront se réunir avec les semblables nombres d'autres dames de chacune des congrégations de cette ville, pour former un comité chargé de distribuer les effets qui seront donnés pour les incendiés. »

³⁷ *C.P.*, 1^{er} juin 1845.

avaient été offrir en vente des montres et autres objets trouvés — c'est un vol; que des propriétaires de maisons demandent des prix extravagants pour les moindres logements [...]. Prenons de meilleurs sentiments [...] ³⁸.

Des informations aussi précises ne sont-elles pas un indice de la puissance de son autorité ? La surveillance qu'il exerce et les moyens dont il dispose pour se faire écouter en font un confident recherché; il ne surveille pas seulement la distribution des sommes votées par le gouvernement, mais il recommande particulièrement les plus miséreux et exige même des sinistrés un billet signé de sa main pour être admis à certaines distributions de vêtements ³⁹.

Mais ici comme dans le cas des épidémies, son principal devoir, bien qu'il lui faille dès le premier instant « soulager ceux qui sont dans la souffrance par suite de l'incendie avant de se tourner vers Dieu pour le remercier ⁴⁰ », est d'inciter à la prière et de dégager les leçons morales. Celles-ci sont nombreuses et accompagnent chacune de ses exhortations. Parfois, elles sont terribles. Il dira lors de l'incendie du théâtre Saint-Louis:

Les jugements de Dieu sont toujours justes et pleins d'équité, mais ici il faut reconnaître qu'ils sont pleins de miséricorde pour nous ⁴¹, car il ne nous punit pas encore selon la multitude et la grandeur de nos iniquités car nous n'avons pas voulu profiter de ses châtements l'année dernière, nous n'avons pas voulu reconnaître que c'était Lui qui avait frappé... Nous n'avons pas voulu faire pénitence. Une multitude d'insensés dans leur affliction et leur misère ont oublié Dieu pour chercher leur consolation dans les rires, dans l'intempérance, dans les amusements et les divertissements mondains et criminels [...]. Les imprécations se sont élevées de toutes parts contre la distribution des dons de charité [...] et ces dons [...] ont été employés par un grand nombre à contenter cet esprit de luxe ou à satisfaire d'autres passions plus brutales et plus dégradantes — et les devoirs de piété et les devoirs de religion, de la confession [...] ont été oubliés, négligés — et les ministres du Seigneur n'ont pas été écoutés — et ils ont été haïs ⁴² et méprisés [...] Dieu est juste [...] ⁴³.

La part des croyances personnelles et des prédispositions de chacun à tout acte religieux ou superstitieux rendent difficile l'évaluation des

³⁸ C.P., 1^{er} juin 1845.

³⁹ C.P., 25 avril 1845.

⁴⁰ C.P., 1^{er} juin 1845. Le curé remet à plus tard la célébration d'une messe générale d'action de grâces afin d'organiser les secours.

⁴¹ Il ajoute lors du même prône que l'incendie aurait pu faire beaucoup plus de victimes s'il avait commencé une demi-heure plus tôt. C'est sans doute pour cette raison qu'il dit que les « jugements de Dieu » sont « pleins de miséricorde ».

⁴² Le curé fait ici allusion au mécontentement d'une partie des incendiés face à la distribution arbitraire des secours.

⁴³ C.P., 11 juin 1846.

conséquences de ces enseignements du clergé. Quelques indications permettent tout de même de fixer notre jugement: la multiplication des offrandes de messes recommandées au cours des désastres⁴⁴ et les indications du curé à ne pas fuir la ville durant les épidémies et après le deuxième incendie de 1845⁴⁵ ne démontrent-elles pas que les paroissiens craignent que la Providence punisse sur-le-champ, ou presque, ceux qui contreviennent aux avertissements du clergé⁴⁶? C'est d'ailleurs ce qui ressort du témoignage d'une Ursuline relatant, après le premier incendie de 1845, qu'« il court bien des prédictions de malheur; on dit, entre autres choses, que dans un mois le faubourg Saint-Jean aura son tour et brûlera⁴⁷ ». Serait-ce les « maisons closes » et les nombreux débits clandestins⁴⁸ qui attirent de telles malédictions sur ce quartier défavorisé? Ici notre témoin hésite:

Quoi qu'il en soit des prédictions, on assigne une cause toute naturelle à cet affreux désastre [...] la justice de Dieu ne s'en fait pas moins sentir et chacun sent le besoin de baisser la tête et de s'humilier sous la main toute puissante et terrible.

Ces élans de ferveur provoqués sporadiquement par des prédications adaptées aux désastres et le fatalisme inévitable causé par ces enseignements, chez les plus pauvres des fidèles qui, malgré leur piété, sont toujours atteints par la faim, la maladie et les fléaux, ont certes contribué à accroître l'autorité du curé déjà raffermie par l'énergie et les pouvoirs qu'il a révélés au moment des épidémies et des incendies. Cette autorité est devenue de moins en moins contestable après qu'il eut mis en place ses moyens personnels pour combattre le paupérisme.

LE CURÉ ET LA SAINT-VINCENT-DE-PAUL FACE AU PAUPÉRISME.

L'indigence et la misère constituent en général le destin du tiers des populations des grandes villes européennes du XIX^e siècle⁴⁹. Là, le paupérisme s'explique partiellement par les séquelles de la révolution industrielle, phénomène dont les répercussions n'ont pas encore atteint

⁴⁴ Consulter notre article *Notes sur certaines manifestations...* Nous y avons dressé un tableau graphique des messes recommandées au cours des fléaux.

⁴⁵ *C.P.*, 6 juillet 1845.

⁴⁶ A ce sujet, le curé Baillargeon, après le deuxième incendie de 1845, craignant sans doute de provoquer à nouveau la colère divine, défend à ses paroissiens « de travailler à se rebâtir le dimanche » (*C.P.*, 6 juillet 1845).

⁴⁷ *Archives des Ursulines de Québec*, Annales 11, p. 286.

⁴⁸ Consulter notre thèse de maîtrise, *Aperçu du rôle social et...*

⁴⁹ C. MARCILHACY, *op. cit.*, p. 185. L'auteur note que, durant les « crises économiques sévissant de 1815 à 1831 », plus de trois quarts de la population reçoit des secours publics.

aussi profondément le Canada des années 1840, bien qu'ici le nombre des nécessiteux soit impressionnant. Voici quelques chiffres extraits des *Cahiers des Pauvres* tenus par le curé Baillargeon de 1838 à 1844. Il écrit au tout début du premier cahier: « Donc je prendrai 500 pauvres, leur donnerai lard durant 9 semaines consécutives⁵⁰... » Le nombre des pauvres ici inscrit rend assez mal l'état réel de la situation. D'autres statistiques indiquent que 400 à 500 paroissiens, suivant les années, reçoivent chaque hiver « la valeur en provisions d'un pain par semaine pour chaque personne, outre un peu de bois, quelques habits et souliers et quelque argent quand il y a des malades⁵¹ ». De plus le curé précise ne pas inscrire les « quêteux reconnus », les « nécessiteux irréguliers » ou encore les pères de famille (s'ils ne sont pas malades) et les fils de familles pauvres âgés de 15 ans et plus, même s'ils reçoivent souvent la charité de la cure Notre-Dame⁵². Il y a donc au-delà de 800 personnes qui chaque hiver reçoivent avec plus ou moins d'assiduité (le cas des pauvres non inscrits sur la liste) les secours du curé. Quand surviennent les périodes difficiles, les « dames charitables », sur la demande du pasteur, organisent des quêtes publiques. A ce moment, plus de mille miséreux dépendent de sa charité. Durant les décennies 1840-1860, ces périodes de misère généralisée que nous connaissons bien, grâce aux descriptions qu'en fait le curé, se succèdent en moyenne tous les trois ans. Voici l'exemple de l'hiver 1842:

Elle est telle qu'on ne se rappelle pas une année semblable. Les ouvriers ont gagné peu durant l'été — les marchands n'ont presque rien fait —. Les ouvriers surtout les charpentiers sont sans emploi depuis plusieurs semaines et il n'y a aucune apparence qu'ils aient de l'ouvrage durant l'hiver. Il y a 30 vaisseaux de moins que l'année dernière en construction — au moins 25.000 livres qui vont manquer à la population ouvrière — [...] on parle de bal, chose étrange que l'on pense à se divertir, à faire de grandes dépenses pendant que nos concitoyens, nos frères meurent de misère⁵³.

⁵⁰ *Cahiers des Pauvres*, MS 51. Qui sont ces pauvres secourus à la cure Notre-Dame de Québec? Les remarques consignées dans le *Cahier des Pauvres* permettent d'apporter quelques précisions. Le curé distingue deux catégories de pauvres suivant qu'ils nécessitent une assistance régulière ou occasionnelle. « Les veuves, les femmes délaissées de leur mari qui ont des enfants à soutenir, les familles dont le chef ou le soutien est malade ou manque d'ouvrage, les malades et les infirmes sans secours [sont] les seuls qui [ont] part aux distributions régulières de chaque semaine. » Par contre, il ne reçoit qu'occasionnellement, « dans les cas urgents », les mendiants reconnus, les hommes et les femmes seuls et les pères de famille qui ont de l'emploi.

⁵¹ *C.P.*, 9 mai 1841.

⁵² Le curé a l'habitude de donner de 1 à 3 livres de pommes de terre aux quêteux.

⁵³ *C.P.*, 4 déc. 1842.

Pour financer ces aumônes, il arrive que le curé demande aux marguilliers de céder les recettes des quêtes du dimanche durant une période donnée; mais la règle générale qu'il a lui-même établie consacre aux pauvres le profit des quêtes de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint, de l'Assomption et de Noël. Elles rapportent en moyenne 132 livres, soit plus du tiers du budget des pauvres qui s'élève à environ 450 livres. Là-dessus, près de 300 livres proviennent des intérêts de sommes d'argent placées à la banque, et le reste de « cadeaux » de personnes charitables. Selon les prévisions de ces dépenses, il doit, bien avant la saison difficile, déboursier près de 200 livres pour le loyer des veuves, la pension des orphelins, les écoles, les malades, etc. Il lui reste à peine 250 livres, somme bien minime pour nourrir plus de 500 pauvres durant quatre longs mois. C'est pourquoi le curé est poussé à expérimenter de nouveaux aliments afin de diminuer les dépenses même si, comme il le dit lui-même, il peut acheter à meilleur marché que n'importe quel paroissien ^{53a}. D'après certaines expériences, il déduit qu'une livre et demie de pain suffit à nourrir une personne pendant une journée « à l'époque des disettes ». Et comme le blé se vend très cher, il trouve des aliments qui, à prix moindre, fournissent l'équivalent nutritif. Par exemple — il le dit à ses assistés, — quatre livres et demie de patates ont la même valeur nutritive qu'une livre et demie de pain, mais se vendent presque dix fois moins cher. Il fait le même calcul pour les pois et le gruau. Puis il pousse le zèle jusqu'à leur dicter des recettes: « [...] Les pauvres mettront du gruau en guise de pain dans leur soupe. J'en ai fait l'expérience, elle n'est pas moins bonne ⁵⁴. » Il ajoute: « C'est un gaspille que de faire de la galette avec de la farine de gruau, il faut toujours la manger en bouillie ⁵⁵. » « Un quartron de bon gruau bouilli avec de l'eau, donne plus d'une chopine d'une bouillie épaisse qui, refroidie, a la consistance d'une bonne gelée et au jugement d'aspect, paraît suffisante pour rassasier une personne d'un appétit médiocre, une femme par exemple ⁵⁶. » Il formule aussi des menus pour chacun des repas de la journée ⁵⁷:

^{53a} *Cahiers des Pauvres*, MS 51. Le curé écrit: « Pour les 5 sols que les dames auront à me remettre, je donnerai en provision la valeur de 13½ sols. »

⁵⁴ *Cahiers des Pauvres*, Règles pour recevoir l'aumône à la cure de Québec (sans doute en 1842), écrites sur un petit billet sans date.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Cahiers des Pauvres*, MS 50, 1839.

⁵⁷ *Cahiers des Pauvres*, MS 51.

Dîner avec Morue et Patates ⁵⁸

¼ lb. de morue *	:0,214 sol
2 lbs. de patates	:0,660 sol
	<hr/>
	0,854 sol

* La morue se vend en moyenne 4/0 le quintal ou 0,856 la livre.

Déjeuner et Souper

½ lb. de gruau	:1,285 sol
Ajoutez soupe et lard	:1,3875 sol
	<hr/>
	2,6725 sol

Donc il en coûte, pendant une journée, 3,5465 sols pour nourrir une personne.

Dîner fait de lard, gruau, pois et patates pour manger avec le lard *

¼ de chopine de pois	3/16 de sous	:0,1875
1/16 de lb. de lard	27/50 de sous	:0,5400
1½ lb. de patates	½ sous	:0,5000
1/16 de lb. de gruau	3/16 de sous	:0,1600

coût du repas :1,5875

* Ici le lard est supposé à 5,4 sous la livre, les pois 3/4 de sol la chopine, le gruau à 2,57 sous la livre et les patates à 1/3 de sol la livre.

De cette façon, le curé réussit à subvenir aux besoins les plus pressants des pauvres dont il a charge. Il acquiert par le fait même une influence particulière, indispensable à la satisfaction des besoins les plus essentiels. Le prestige directement lié à ce rôle charitable et la nécessité des secours qu'il apporte lui permettent d'imposer des conditions jamais exigées avant 1840 ⁵⁹. Il oblige les parents, sous peine d'exclusion à sa charité, à se confesser régulièrement, à faire partie de la Société de Tempérance, à envoyer leurs enfants à l'école et au catéchisme et même à lui indiquer les noms de ceux qui abusent de sa charité. Les indigents sont ainsi placés devant l'obligation de suivre les directives et les exigences de leur protecteur.

A partir de 1846, l'œuvre du bien-être social et de charité est en partie laissée au dévouement des membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul qui s'implante à Québec sous l'inspiration de Joseph Painchaud, fils. Celui-ci, alors qu'il étudiait dans une faculté de médecine parisienne, avait connu dans les milieux catholiques l'œuvre de bienfaisance fondée en 1833 par Frédéric Ozanam. Revenu au pays, il ne tarde pas à faire part au curé Baillargeon de son intention d'organiser ici une société

⁵⁸ Bien que les résultats de ces additions semblent erronés, j'ai choisi de les copier textuellement, car toute correction est rendue difficile par le fait que le curé utilise indifféremment deux systèmes monétaires.

⁵⁹ *Cahiers des Pauvres*, Règles pour recevoir l'aumône... (1842).

semblable pour œuvrer avec lui dans ce domaine. Le curé connaissait-il les préventions d'une partie de l'épiscopat français contre cette société laïque qui savait son influence⁶⁰ et qui par surcroît accordait trop d'importance à vouloir réformer la société⁶¹ ? Craignait-il que l'élite laïque le devance et rétablisse par ce moyen l'influence qu'elle avait avant 1837 ? L'état de nos recherches ne permet pas de donner des réponses précises à ces questions : il semble cependant que le curé Baillargeon ait accueilli avec soulagement la collaboration des laïcs pour mener à bien une entreprise considérable qu'il dirigeait seul. Déjà, certains paroissiens avaient critiqué son rôle de plus en plus envahissant, comme il appert de l'insistance mise, aux prônes du 1^{er} et du 15 janvier 1843, à avertir ses fidèles que la convocation d'une réunion pour venir en aide aux pauvres « n'est pas faite de son autorité particulière mais à la prière des premiers citoyens de cette ville ». Sans doute n'a-t-il rien à craindre, puisqu'il est le premier consulté, qu'il assiste aux réunions tenues dans une chapelle de sa cathédrale et que les objectifs à atteindre demeurent les siens.

Les effectifs de la Société ont permis de dépasser de beaucoup l'œuvre du curé. Tout en s'occupant des secours aux pauvres, les membres de la Saint-Vincent-de-Paul fondent, en mai 1849, un bureau de placement pour les ouvriers en chômage, organisent des collectes de vêtements et déterminent des endroits fixes dans la ville pour y déposer les objets utiles aux indigents. Ils instituent l'Asile du Bon-Pasteur, le 11 janvier 1850, afin de réhabiliter les délinquantes et les filles-mères⁶². Bien avant la fondation du Patronage⁶³, ils s'occupent avec le curé Baillargeon d'habiller les enfants pauvres en âge d'aller à l'école. Cependant, l'œuvre d'animation et de coordination des efforts repose entre les mains du curé qui seul, par son autorité, son prestige et la sympathie qu'il inspire, peut intéresser tous les paroissiens. Du haut de la chaire, il annonce les collectes et les quêtes avec toute l'ardeur et la sensibilité qu'il sait y mettre. Il dépeint si bien les situations alarmantes qu'il force la générosité populaire :

⁶⁰ C. MARCILHACY, *op. cit.*, p. 178.

⁶¹ J.-B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, Paris, P.U.F., 1951, p. 699-710.

⁶² Au sujet des enfants illégitimes nés dans la paroisse, nous avons peu de renseignements si ce n'est qu'il y en eut 52 et 42 en 1843 et 1844.

⁶³ Le Patronage est fondé en mars 1861. Voir R. RUMILLY, *La plus riche aumône. Histoire de la Société de Saint-Vincent-de-Paul au Canada*, Montréal, Ed. de l'Arbre, [1946], p. 88.

Quêtes d'effets et de vêtements à domicile par la Société: On comprend que depuis plusieurs années la disette d'ouvrage dans la ville, les pauvres n'ont pu se nourrir sans trouver moyen de se vêtir. Ainsi le très grand nombre souffre de ce côté. C'est le cri de tous les jours à nos oreilles. Combien de mères ne vont pas en journée, combien d'enfants ne fréquentent pas l'école faute de vêtements et de chaussures? Nous désirons des vêtements et du matériel que nos dames confectionneront⁶⁴.

Toutefois, si nous pouvons comparer l'orientation générale des œuvres charitables du curé avec celles de la Société, il nous est plus difficile d'affirmer que les conditions d'accessibilité en sont les mêmes. Nous croyons que la ségrégation issue de l'intransigeance des conditions de 1842 s'est amenuisée depuis le patronat de la Société, sans pour autant disparaître complètement. C'est du moins ce qui ressort de ce prône de l'abbé Auclair:

Il ne saurait y avoir d'aumônes distribuées avec plus de discernement, vu que les membres de la Société [...] ne font leur distribution qu'après avoir pris connaissance des besoins et des mérites de ceux qu'ils doivent assister⁶⁵.

D'un autre côté, il semble certain que le prestige du curé, loin de diminuer en abandonnant l'administration du bien-être social, s'accroît au rythme du développement des activités de la Société Saint-Vincent-de-Paul, car il ne cesse du haut de la chaire de rappeler aux fidèles que leur misère constitue sa principale préoccupation.

Un autre champ d'activité du curé demeure inexploré: c'est celui des hôpitaux et des hospices. Nous ne nous attarderons pas sur ce sujet, car en général il fait bien indirectement partie de son œuvre. Il relève surtout des congrégations religieuses; mais c'est précisément pour cette raison que leurs soins charitables si souvent recommandés lors des prédications dominicales contribuent à accroître l'influence du clergé paroissial. D'ailleurs, la plupart des congrégations religieuses se sont installées à Québec sur l'invitation du curé, dans un but qu'il avait au préalable défini. Ainsi en est-il de l'Asile du Bon-Pasteur remis entre les mains des Sœurs du Bon-Pasteur peu de temps après avoir été fondé par la Société de Saint-Vincent-de-Paul, assistée du curé, pour recevoir les pensionnaires de la prison et les filles-mères. En 1858 et 1861, ces sœurs reçoivent 46 à 64 « pénitentes repenties » et donnent l'instruction à plus de 300 jeunes filles. Il arrive parfois que le curé s'occupe lui-même d'une institution de secours: c'est le cas de l'hospice de Saint-Joseph-de-la-Maternité, fondé par

⁶⁴ C.P., 28 novembre 1858.

⁶⁵ C.P., 29 octobre 1854.

l'abbé Auclair et Marie Méthivier, en 1852, dans le but de recevoir les enfants illégitimes et les filles-mères⁶⁶. L'institution subvient à ses besoins par le travail manuel des pensionnaires, les subventions de l'État et surtout le produit des bazars et des quêtes. C'est surtout dans ce dernier domaine que le curé intervient en recommandant les œuvres de l'hospice à la générosité populaire.

Désormais, le curé de Notre-Dame de Québec étend son influence à tous les secteurs de l'assistance sociale. A l'occasion même, il se sert de l'immense autorité qu'il a acquise pour obliger les fidèles à accomplir leurs devoirs religieux. Cette attitude nous amène à nous interroger sur l'esprit qui anime sa charité. Le curé, en offrant des secours aux pauvres, vise-t-il à transformer le climat socio-économique qui est souvent la cause des désordres qu'il déplore ? A en juger par le fait qu'il profite de leur situation pour provoquer la ferveur religieuse, nous doutons déjà d'une réponse affirmative; d'ailleurs aucun texte dans les *Cahiers des Prônes*, entre 1840 et 1860, ne nous permet de conclure à un quelconque souci de réforme sociale, ni même de penser qu'il ait saisi les relations entre le paupérisme et les désordres moraux. Fort curieusement, ce n'est qu'en 1865 que le curé Auclair s'exprime sur le sujet :

Nous savons par expérience que la pauvreté elle aussi a des dangers du côté de la morale. Déjà les vols et le pillage sont à l'honneur [...]. La foi elle-même n'est pas à l'abri de tout danger [...] ⁶⁷.

Pourtant, cette constatation tardive d'un état de fait qui ne date pas d'hier ne semble pas avoir déterminé notre élite religieuse à penser aux moyens de réformer la situation. La charité demeure une œuvre de piété paternaliste considérée comme un devoir de chrétien et même parfois comme une « obligation au même titre que les préceptes de sanctifier le dimanche ⁶⁸ ». Selon l'abbé Baillargeon, « les riches [...] sont les pères des pauvres [...], [ils] les nourrissent, les chauffent, les habillent, les soulagent ⁶⁹ ». La Société de Saint-Vincent-de-Paul, par exemple, « n'existe, au dire du curé, que pour l'amélioration spirituelle de ses membres et le soulagement moral

⁶⁶ Jacqueline PICARD, *La crèche Saint-Vincent-de-Paul et l'enfant né hors mariage (1901-1915)*, thèse présentée à l'École des Gradués de l'Université Laval, sept. 1965, p. 28. Selon l'auteur, 616 enfants sont nés dans l'hospice Saint-Joseph-de-la-Maternité, entre 1852 et 1876.

⁶⁷ C.P., 24 décembre 1865.

⁶⁸ C.P., 24 décembre 1865.

⁶⁹ C.P., 20 août 1843.

et temporel des pauvres⁷⁰ ». Les membres, tel qu'Ozanam l'avait recommandé, subordonnent le but charitable au but religieux⁷¹.

De telles considérations ne s'appuient pas sur une documentation suffisamment diversifiée pour entraîner une conclusion définitive. Tout au plus, nous incitent-elles à penser que sa conception du paupérisme assigne à l'élite catholique le devoir de soulager la misère sociale, mal séculaire, irréformable et peut-être, — à l'instar des affirmations de la majorité du clergé français de l'époque, — nécessaire à la sanctification des riches⁷².

L'ÉDUCATION.

L'Église du Bas-Canada défend âprement les responsabilités qu'elle s'attribue dans l'enseignement primaire⁷³. Elle perçoit l'initiative de l'État et des laïcs comme un danger pour la foi et les mœurs: aussi, vers 1840, entreprend-elle une vaste offensive qui lui permet, quelques années plus tard, d'avoir en main le contrôle de l'enseignement primaire. Veut-elle vraiment l'instruction du peuple? A cette question, Denise Lemieux répond que l'éducation populaire telle que présentée dans le journal *Les Mélanges religieux* « est toujours mise en relation avec la formation morale et [que] la nécessité des connaissances profanes n'est pas affirmée de façon constante⁷⁴ ».

Cette conclusion se vérifie dans les prêches de la paroisse Notre-Dame de Québec où l'enseignement du catéchisme et les connaissances générales de la religion sont les seuls arguments invoqués pour faire prendre conscience à la population de la nécessité de l'instruction primaire. En 1833, le curé sermonne les parents parce qu'il se voit dans l'obligation de refuser, faute d'une connaissance suffisante du catéchisme, le tiers des garçons qui se sont présentés à la première communion:

Il est honteux de voir dans une ville où il y a tant d'écoles, tant d'instruction chrétienne, de voir, dis-je, des enfants arrivés à l'âge⁷⁵ de la

⁷⁰ *C.P.*, 3 décembre 1865.

⁷¹ J.-B. DUROSELLE, *op. cit.*, p. 173.

⁷² Consulter J.-B. DUROSELLE, *op. cit.*, en particulier à la p. 417 et dans sa conclusion.

⁷³ Fernand OUELLET, *L'enseignement primaire, responsabilité des Eglises ou de l'Etat*, in *Recherches sociographiques*, II, 2 (1961), p. 171-187.

⁷⁴ Denise LEMIEUX, *Les Mélanges religieux, 1841-1852*, in *Recherches sociographiques*, X, 2-3 (1969), p. 222-224.

⁷⁵ Selon T.-M.-J. GOUSSET, *Théologie morale à l'usage des curés et des confesseurs*, Bruxelles, 1844, t. 2, p. 104-105, il n'y a pas de règle fixe. Les enfants doivent communier suivant leur connaissance religieuse et leur situation entre leur neuvième et leur quinzième année. A la paroisse Notre-Dame de Québec, l'âge minimum requis jusqu'à la transformation de 1856 était de 9 ans. Après cette date, le curé annonce les intentions des autorités supérieures « d'être plus difficile sur l'âge des enfants ».

première communion si ignorants qu'ils ne savent ni leurs prières, ni la lettre du petit catéchisme ⁷⁶.

Désormais l'enseignement de la religion et la nécessité de l'école primaire sont ainsi liés. En témoigne ce prône écrit en 1844: « Tous les efforts des parents pour donner une instruction religieuse à leurs enfants aboutiront à peu de chose s'ils n'ont pas soin de les envoyer aux écoles. »

Notons toutefois qu'il n'y a que deux remarques du genre dans les *Cahiers des Prônes*, entre 1830 et 1840, alors qu'elles se multiplient dans les vingt années suivantes. Faut-il y voir l'indice de la volonté du clergé de s'occuper encore plus activement de ce secteur à partir de 1840 ? Il semble bien, puisqu'à ce moment le curé renforce ses exigences sur tous les points qui peuvent influencer la foi et la morale: il prive les parents de sa charité s'ils n'envoient pas leurs enfants à l'école et au catéchisme et agite parfois le spectre du péché: « maintenant que les écoles sont si multipliées dans cette ville, le défaut d'instruire les enfants ne pourrait venir que de l'insouciance des parents, [...] ils se rendent coupables d'une grande faute devant Dieu ⁷⁷. » Le curé déploie tous les moyens à sa disposition pour atteindre son but: éduquer chrétiennement la population et lui donner les arguments pour se défendre contre le prosélytisme protestant ⁷⁸. Mais les pauvres paraissent plus particulièrement visés par ces remarques, car c'est dans cette classe de la société que le taux de fréquentation scolaire est le plus bas et que les désordres moraux et la dissidence religieuse sont le plus marqués. Dans ces conditions, est-ce de l'optimisme exagéré que d'écrire comme le fait le curé en 1845, « [...] l'éducation se répandra avec la piété et les bonnes mœurs dans toutes les classes et surtout dans les classes pauvres qui sont toujours bonnes et religieuses quand elles sont éclairées ⁷⁹ » ? Soucieux de raviver la ferveur religieuse de ses paroissiens, le curé, appuyé par l'évêque ⁸⁰, multiplie les écoles et organise certains secours susceptibles d'en faciliter l'accessibilité aux pauvres. A l'ouverture des classes, en 1851, il annonce la disponibilité de six institutions religieuses d'enseignement primaire, en

⁷⁶ C.P., 12 mai 1833.

⁷⁷ C.P., 5 mai 1844.

⁷⁸ A ce sujet, consulter Robert SYLVAIN, *Aperçu sur le prosélytisme protestant au Canada français de 1760 à 1860*, in *Mémoires de la S.R.C.*, t. LV, 3^e série, juin 1961, p. 65-76.

⁷⁹ C.P., 20 août 1843.

⁸⁰ *Mandements, lettres pastorales et circulaires des Evêques de Québec*, vol. III, p. 407-408: Lettre circulaire, 30 déc. 1841.

plus des « écoles privées tenues par des laïcs dignes de confiance » dont les noms sont cités aux prônes⁸¹.

La congrégation des Frères des Écoles chrétiennes et celle des Sœurs de la Charité tiennent chacune deux écoles, l'une au quartier Saint-Jean, l'autre au Cap-Blanc. Les Ursulines enseignent aux filles, tant de la Haute que de la Basse-Ville, et les Dames du Bon-Pasteur (Congrégation des Sœurs Servantes du Cœur-Immaculée-de-Marie), aux filles du faubourg Saint-Louis. Quant aux écoles laïques, il est impossible d'en établir le nombre à partir des *Cahiers des Prônes*; nous savons cependant qu'elles sont nombreuses et répandues à travers la ville⁸².

Un rapport de l'abbé Baillargeon sur les écoles catholiques de la paroisse Notre-Dame⁸³, en 1838, nous apprend l'existence de 19 écoles instruisant 1.727 élèves. En voici la répartition:

	Garçons	Filles
<i>Haute-Ville</i>		
1 — Séminaire de Québec	300	
2 — Ursulines		308
3 — École de garçons du professeur Cazeau	30	
4 — École de filles de langue anglaise		50
5 — École anglaise et française de Mc Donald	10	
<i>Palais</i>		
6 — École anglaise et française des institutrices East		10
<i>Basse-Ville</i>		
7 — École française des institutrices Chevretils		20
8 — Sœurs de la Congrégation		85
<i>Anse des Mères</i>		
9 — École française de M. Allard soutenue par le curé de Québec.	72	
10 — École anglaise de l'instituteur Pins	30	
11 — École anglaise de l'institutrice Pins		20
<i>Foulon</i>		
12 — École élémentaire anglaise	20	30
13 — École élémentaire française	10	13
<i>Faubourg Saint-Jean</i>		
14 — École élémentaire française soutenue par la Société d'Éducation et les octrois de la législature	210	

⁸¹ Tous n'ont pas cette faveur. Il arrive que le curé défende aux parents d'envoyer leurs enfants aux écoles de certains professeurs laïcs.

⁸² J.C.L.B.C., appendice Z, cité dans A. LABARRÈRE-PAULÉ, *Les instituteurs laïques au Canada français, 1836-1900*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1965, p. 111. D'après le rapport officiel du surintendant de l'instruction publique il y avait, en 1843, dans le district municipal de Québec, 83 écoles élémentaires sous le contrôle des commissaires, une école indépendante, une école dissidente. Cependant, le district municipal de Québec s'étend bien au-delà des limites de la ville de Québec.

⁸³ *Archives de l'Archevêché de Québec*, « Tableau des écoles de la paroisse de Québec sous la direction des maîtres et maîtresses catholiques, pour l'année 1838 ».

15 — École élémentaire française et anglaise		303
16 — École élémentaire anglaise	120	
17 — École élémentaire française soutenue par les élèves de la Fabrique, instituteur Kirouac	30	
18 — École élémentaire, institutrice Robitaille		36
19 — École élémentaire française, instituteur Blais	20	
	852	875

Total: 1.727 élèves.

Le financement de l'instruction des pauvres demeure le problème crucial tant pour les responsables de l'éducation au niveau du gouvernement que pour le curé. L'État veille à ce que les différentes écoles reçoivent des subsides pour accueillir gratuitement les pauvres. Cependant, les frais de manuels et des autres instruments nécessaires ne sont pas couverts, et cette minime dépense décourage ceux qui ne sont pas déjà convaincus de l'utilité de l'éducation. C'est là qu'intervient le curé en organisant des quêtes nombreuses, soit de lui-même, soit par l'intermédiaire de la Société d'Éducation⁸⁴ ou des institutions religieuses d'enseignement. Ainsi, certains dimanches, il y a une quête spéciale pour les enfants des écoles, en plus de celles des fêtes de Saint-Nicolas, patron des écoles des Frères, et de Saint-Jean-Baptiste. Certaines autres quêtes se font de maison en maison, comme c'est le cas en 1844, alors que les prêtres de la cure se chargent eux-mêmes de renflouer les coffres de la Société d'Éducation⁸⁵. Les bazars annuels des différentes congrégations religieuses se sont aussi avérés des moyens efficaces. Pour résumer l'effort du curé en ce domaine, citons son prône du 20 août 1843:

En annonçant une quête pour procurer les livres aux enfants pauvres qui auront l'avantage d'aller à l'école des Frères, c'est déclarer clairement que ces écoles sont pour les pauvres, et non seulement pour les riches comme les gens mal informés ou mal intentionnés ont prétendu. Une autre preuve que ces écoles sont pour les pauvres, c'est qu'elles sont gratuites — l'invitation des Frères, c'est pour l'instruction des pauvres —. Les enfants des pauvres auront donc droit d'y être admis avant tous; les gens de moyen pourront les envoyer que s'il y a de la place [...].

Si le clergé, en faisant venir les communautés religieuses et en organisant ses écoles, vise une fin, pour lui primordiale: conserver la foi et préserver les bonnes mœurs, il poursuit aussi le même but que l'État:

⁸⁴ La Société d'Éducation pour le District de Québec a été fondée en 1821 « afin de donner une éducation chrétienne aux enfants pauvres des familles catholiques de Québec » (cf. A. LABARRÈRE-PAULÉ, *op. cit.*, p. 90).

⁸⁵ C.P., 22 décembre 1844.

propager l'instruction dans les classes populaires. Déjà, en 1844, il signale une première victoire :

Nous osons dire, c'est déjà une gloire pour notre paroisse de pouvoir dire que toutes les jeunes filles qui y sont élevées savent lire. Nous espérons arriver un temps où on pourra dire autant des jeunes garçons. Afin de hâter ce moment, nous nous proposons aussi de n'admettre que rarement, et seulement lorsqu'ils sont vieux à la première communion, les petits garçons qui ne savent pas lire. Que les pères et mères y fassent attention ⁸⁶.

Cette attitude autoritaire ne devait pas lui sembler suffisante car, la même journée, il annonce l'ouverture de deux nouvelles classes pour les garçons ⁸⁷. Puis il cherche à nouveau à convaincre les parents de la nécessité de faire instruire leurs garçons même s'ils sont appelés à travailler au port et si déjà ils rapportent quelques sous à la maison. Ces arguments bien étayés par les moyens de pression que nous connaissons ont des résultats concluants, comme le prouve son prône du 18 mai 1851 :

Nous avons constaté avec plaisir parmi tous les enfants [431] qui ont communiqué cette année dans cette église, que cinq seulement ne savaient pas lire. Ce qui prouve que l'éducation se répand dans toutes les classes de la société et que bientôt on cessera d'adresser à notre population le reproche d'ignorance qu'on lui prête si souvent à tort, car il y a peu de villes de l'Europe où on peut constater un pareil fait ⁸⁸.

Le véritable sens de la victoire du curé, c'est d'avoir réussi à mettre le système d'éducation publique au service de son rôle de « pasteur des âmes », en même temps qu'il coopérait à relever le niveau d'instruction du peuple. Dans un tel système, la tâche du curé consistait à voir à ce que tout se déroule selon ses vues, à réorienter au besoin et surtout à motiver une partie importante de la population peu intéressée et peu convaincue de l'efficacité de l'éducation. Ainsi, dans le domaine de l'instruction plus qu'ailleurs, le curé conserve son caractère de chef spirituel et temporel. Pour accroître son prestige, il suffisait que l'ensemble de l'élite accepte son œuvre et que le peuple se rende compte de son dévouement.

L'une et l'autre de ces conditions se sont réalisées : l'élite a légiféré selon les vues cléricales et a coopéré à l'organisation des écoles confessionnelles, le peuple a répondu à l'appel.

⁸⁶ C.P., 5 mai 1844.

⁸⁷ C.P., 5 mai 1844. Le curé annonce, après avoir fait ses commentaires sur les résultats de la première communion : « Ouverture de deux nouvelles classes des chers Frères le 6 mai. »

⁸⁸ C.P., 18 mai 1851.

MŒURS ET DIVERTISSEMENTS.

Les *Cahiers des Prônes* font état de nombreuses mises en garde contre les colporteurs de « pamphlets immoraux », de « mauvaise littérature » et de bibles protestantes. Afin de pallier ces influences, le curé convoque, le 10 mai 1842, une assemblée de citoyens dans le but d'organiser une bibliothèque paroissiale. Ceux-ci décident de fonder la Société des Bons Livres, à l'image d'une société bordelaise du même nom. Seulement quatre mois plus tard, il annonce avec une légitime fierté l'ouverture d'une bibliothèque de 700 volumes, « grâce à la générosité des gens du clergé et de quelques citoyens bienfaisants ». En octobre de la même année, cette bibliothèque compte 1.100 volumes, et le curé annonce l'arrivée de nouveaux ouvrages pour les mois à venir.

Désormais, on l'entendra dire maintes fois, lors de prédications contre la « mauvaise littérature » : « Si on tient à s'instruire, il y a ici une assez bonne bibliothèque où vous trouverez tout ce qui vous est nécessaire ⁸⁹. » Mais les curieux et aussi les intéressés persisteront à recevoir les colporteurs de « mauvais livres ». Et le curé de tonner :

Quand sera-t-on assez catholique pour se laisser guider par les autorités ecclésiastiques ? Ne voit-on pas que ce prétexte de juger soi-même est déjà un penchant vers le protestantisme ? Le principe protestant, c'est le jugement privé qui interprète tout et rejette tout autre autorité que sa propre lumière ⁹⁰.

L'année précédente, M^{sr} Bourget condamnait explicitement, pour les mêmes raisons, les libéraux de l'Institut canadien et le journal *Le Pays* qui réclamaient la liberté d'expression ⁹¹. Serait-ce les idées de ce dernier que le curé condamne ici avec le « principe protestant » ? On sait d'ailleurs que le clergé attribue au protestantisme et au rationalisme les désordres révolutionnaires.

Le curé prononce aussi des recommandations semblables contre les spectacles. Alors que Gousset, dans un des précis de théologie morale les plus lus à l'époque ⁹², ne réproouve pas entièrement cette forme de divertis-

⁸⁹ C.P., 25 mars 1859.

⁹⁰ C.P., 25 mars 1859.

⁹¹ Philippe SYLVAIN, *Libéralisme et ultramontanisme au Canada français: affrontement idéologique et doctrinal (1858-1865)*, in *Le Bouclier d'Achille. Regards sur le Canada de l'ère victorienne*, édité par W. L. MORTON, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, p. 223-227.

⁹² T.-M.-J. GOUSSET, *op. cit.*, t. 1, p. 257. Gousset d'abord disciple de Lamennais se rallie aux ultramontains intransigeants. Il soutient la thèse gaumiste en 1851. Sa réputation ne tarde pas à conquérir le clergé canadien-français: l'abbé Lafêche le cite abondamment dans sa brochure, *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille*.

sement, le curé les défend formellement: « L'Église condamne le théâtre et l'opéra ⁹³. » Mais de saison en saison, il renouvelle les mêmes interdictions sans plus de succès. Qu'il invoque la pauvreté du peuple, le curé n'est pas plus écouté. En mai 1846, au lendemain des incendies de la ville et quelques jours avant l'incendie du théâtre Saint-Louis, l'abbé Baillargeon recommande à ses fidèles de s'abstenir d'assister au théâtre, comme il le faisait parfois pour défendre la lecture des « mauvais livres », en se servant du mot si souvent entendu à l'époque: « la crainte de la vengeance de Dieu ».

Avis aux paroissiens au sujet d'une comédie annoncée pour le mardi suivant [...]. Il n'y a pas un an que la colère de Dieu a éclaté d'une manière terrible sur nous... et voilà que l'on s'en vient nous parler d'amusements profanes... Après avoir entendu la déclaration la plus solennelle contre les dangers et les licences de ces sortes de divertissements réprouvés par la morale chrétienne!... De plus, cette annonce est par des enfants de la paroisse [...] qui nous invitent à des comédies dont ils ne daignent pas être les acteurs. Il nous a semblé en effet qu'il y avait dans cette invitation aux spectacles, dans ces préparatifs extravagants de comédie, comme un oubli de la crainte de Dieu, comme une insulte aux malheurs et l'affliction des pauvres, et un mépris des avis et des remontrances des pasteurs.

Chrétiens! Chrétiens dignes de ce nom, allez-vous vous laisser entraîner à ces joies insensées! Allez-vous aussi oublier la crainte de Dieu et de ses jugements redoutables? Encore abattus, et tout tremblants sous la main de Dieu qui vous a frappés, allez-vous vous relever comme des désespérés pour rire et vous divertir? Ne craindriez-vous pas de braver le Ciel et d'exciter encore une fois sa colère sur vous? [...] ⁹⁴.

Ces propos devaient avoir des effets terrifiants sur les paroissiens prêts à désertier la ville après le deuxième incendie de 1845. Mais davantage, quelles en furent les conséquences après la réalisation des prophéties du pasteur, car le 12 juin le théâtre Saint-Louis disparaît dans les flammes ⁹⁵?

Après cela, on aurait pu croire à la disparition des spectacles à Québec. Mais seraient-ce les loisirs des Canadiens anglais constituant à l'époque près de la moitié de la population, ou encore d'une partie de la bourgeoisie canadienne-française plus instruite et moins superstitieuse, qui fait la sourde oreille aux appels du curé? Toujours est-il que les spectacles n'ont pas disparu. Les anathèmes réitérés, après 1846, contre le théâtre, l'opéra, les bals, les danses et les soirées mondaines sont autant de preuves de l'inutilité de ses efforts.

⁹³ C.P., 9 juin 1861.

⁹⁴ C.P., 10 mai 1846.

⁹⁵ P.-G. ROY, *Le théâtre Saint-Louis à Québec*, in *B.R.H.*, n° 42, 1936, p. 175. La chute d'une lampe placée sur la scène provoqua l'incendie.

Sans vouloir minimiser son influence, ces quelques nuances donnent la mesure de ses limites auprès du groupe social favorisé. Et même les ouvriers ne retiennent pas toujours les avertissements qui leur sont adressés: voyons l'exemple des nombreuses exhortations contre l'intempérance et l'ivrognerie qui demeure, jusqu'à la fin de la période étudiée, un thème important de la prédication curiale.

Déjà en 1840, les campagnes de tempérance connaissent une certaine popularité aux États-Unis et dans le Haut-Canada. Une société de ce genre existait depuis 1831 chez les Anglais de la ville de Québec⁹⁶. Le 29 mars 1840, Charles Chiniquy, curé de Beauport, en fonde une dans sa paroisse. Mais l'idée ne s'est pas encore propagée chez les Canadiens français de Québec. L'arrivée de M^{sr} de Forbin-Janson à la paroisse Notre-Dame en précipite la fondation: le 26 septembre 1840, le curé Baillargeon, son vicaire A. Parant et quelques autres citoyens se réunissent pour former le comité de direction. Le lendemain, ils convoquent les « Amis de la tempérance afin d'étudier les moyens de fonder une société⁹⁷ ». A partir de cette date, le recrutement s'accroît de semaine en semaine, autant chez les hommes que les femmes. A la première réunion d'inscription (4 octobre 1840), la foule est si nombreuse que les dirigeants sont obligés de refuser du monde, faute de temps. Et la même situation se répète chaque dimanche, journée d'inscription. Certaines semaines, ils refusent les femmes afin de réserver les cartes d'inscription pour le sexe mâle plus touché par le problème.

Tous les dimanches de septembre 1840 jusqu'à mai 1841, le curé, lors du prône ou du sermon, exhorte ses paroissiens à s'enrôler sous l'enseigne de la tempérance. Il ne manque pas une occasion d'en louer les mérites ou d'en démontrer la nécessité. Les quatre retraites prêchées dans la paroisse, entre 1840 et 1850, sont avant tout des campagnes de tempérance. De nombreux autres facteurs ont favorisé le progrès de ce mouvement. Le fait, par exemple, que le curé se serve de la crainte des malédictions pour multiplier les adhésions et qu'il en fasse une condition essentielle pour le recours à sa charité. Ou, encore, les suites de l'intempérance qu'il ne manque pas de rapporter du haut de la chaire: « Depuis la dernière assemblée de la Société, dans cette seule paroisse, trois personnes sont

⁹⁶ Pour plus de renseignements sur les sociétés de tempérance, consulter Marcel TRUDEL, *Chiniquy*, Trois-Rivières, Le Bien Public, 1955, xxxviii-339 p.

⁹⁷ C.P., 27 septembre 1840.

mortes à la fleur de l'âge, des suites d'un usage trop fort de la boisson ⁹⁸. » Et les sermons dans lesquels la misère sociale est rattachée à l'usage des boissons enivrantes !

Nous avons l'assurance que tous ceux qui se sont engagés de bonne foi dans cette société, et qui ont gardé leur promesse auront une récompense dans le ciel, car c'est une œuvre de pénitence et de charité. Nous savons qu'ils ont déjà commencé à jouir de leur récompense. Car Dieu a béni leurs efforts: déjà ils ont arrêté bien des désordres, déjà ils ont fait cesser bien des scandales, déjà ils ont essuyé bien des larmes et consolé bien des cœurs, déjà ils ont soulagé bien des souffrances, prévenu bien des malheurs et prévenu de grandes misères.

Nous sommes pauvres, la misère est grande. Nous sommes forcés d'en convenir. Mais combien cette misère serait-elle plus grande sans la Société de Tempérance. Combien de familles ont économisé de quoi se soutenir durant cette saison, qui seraient réduites à la mendicité, sans la tempérance !

Ce n'est pas estimer trop haut les épargnes que la Société de Tempérance a fait faire dans cette ville que de les porter à 10.000 livres. Où en serions-nous si cette somme vous manquait ⁹⁹ !

Une telle orchestration d'arguments ¹⁰⁰ assure le succès partiel et momentané de cette œuvre pastorale: quinze mois après la date de fondation, le curé fait annoncer 3.000 inscriptions dans la paroisse Notre-Dame, 2.000 dans St. Patrick et 4.000 dans Saint-Roch. L'effectif continue de s'accroître par la suite, du moins jusqu'en 1844 ¹⁰¹. En avril 1842, les enfants reçus à la première communion prennent l'engagement de la tempérance à l'invitation du curé Baillargeon. Par contre, entre 1845 et 1849, peut-être par suite des incendies, une baisse considérable se fait sentir dans le recrutement. Il est significatif que les *Cahiers des Prônes* ne fassent que quelques allusions à la Société durant cette période. La retraite de 1847 qui devait relancer le mouvement n'a pas atteint son but. Le curé s'étonne:

On a fortement exhorté à la tempérance durant la retraite... peu ont répondu... Serait-ce que cet avertissement n'aurait pas été compris ou bien parce qu'on ne veut pas ¹⁰² ?

La relève ne tarde pas. En juin 1849, le curé Baillargeon, après avoir fait un sermon sur la tempérance, invite ses paroissiens à la retraite

⁹⁸ C.P., 5 juin 1842.

⁹⁹ C.P., 22 janvier 1843.

¹⁰⁰ Il faudrait ajouter l'influence des paroisses environnantes qui ont toutes leur société de tempérance et aussi celle des journaux qui offrent souvent à leurs lecteurs le compte rendu des prédications sur la tempérance. De plus, certains médecins et conférenciers éminents, comme M. Buckingham à la fin de septembre 1840, réunissent les citoyens pour les entretenir du problème.

¹⁰¹ Un an après la retraite prêchée par l'abbé Aubry.

¹⁰² C.P., 6 juin 1847.

prêchée à l'église Saint-Jean-Baptiste par le grand vicaire Mailloux « afin d'établir la Société de Tempérance de la Croix ¹⁰³ ». Ils s'y rendent en grand nombre et chacun, en récitant son engagement, reçoit une petite croix de bois appelée croix de la tempérance. Il nous est très difficile de connaître l'influence de cette société à la paroisse Notre-Dame, car le curé n'y fait que de très rares allusions dans ses prêches. Cependant, une lettre pastorale datant de 1863 laisse présumer de son efficacité à la fin de la période étudiée:

Il est un dernier désordre que nous voudrions vous montrer dans toute sa laideur: c'est l'ivrognerie qui reparait dans nos campagnes et dans nos villes plus triomphante que jamais et qui traîne à sa suite des maux effrayants ¹⁰⁴.

Enfin, le zèle déployé par les autorités religieuses et les paroissiens pour maintenir les mouvements de tempérance, même s'il ne fut pas toujours soutenu, a produit quelques-uns des résultats attendus. D'abord, le curé attribue à la tempérance ainsi qu'aux retraites ¹⁰⁵ l'accroissement du nombre de communions pascales ¹⁰⁶ à partir de 1840, la suppression de « nombreux désordres moraux et sociaux » et le soulagement de la misère populaire durant les saisons rigoureuses. Les campagnes de tempérance ont même changé les habitudes rituelles des ouvriers de la construction navale: Albert Jobin raconte que, le jour du lancement d'un navire, le patron, qui avait l'habitude « d'offrir un verre » à ses employés, décida après la retraite de Forbin-Janson en 1841 qu'il « offrirait un repas [...] une fois le bateau mis à l'eau ¹⁰⁷ ». Nous savons aussi que les campagnes ont favorisé la fondation d'auberges de tempérance, au nombre de six, à Québec, lors du recensement de 1851.

Mais l'effet primordial des campagnes de tempérance est d'accroître le prestige du curé et de faire plus vivement sentir son rôle de « leader » social, car son dévouement pour cette cause, en plus de toucher les paroissiens, influence les législateurs qui modifient complètement la loi

¹⁰³ Le curé organise une quête pour payer les ouvriers qui ont fabriqué ces croix.

¹⁰⁴ *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, vol. 4, p. 453: Lettres pastorales des pères du 3^e concile provincial de Québec, 21 mai 1863.

¹⁰⁵ C'est à l'occasion des retraites que la plupart des hommes se décident à signer les cartes de tempérance. Le curé signale que l'intempérance les empêchait de se présenter au confessionnal et à la sainte table.

¹⁰⁶ Le nombre des communions pascales ne dépassait pas 6.500 avant 1840. Il est passé à 8.432 après la retraite de Forbin-Janson. Voir notre article, *Notes sur certaines manifestations...*

¹⁰⁷ Albert JOBIN, *Histoire de Québec*, p. 139.

sur les « liqueurs fortes ¹⁰⁸ ». Malgré ces quelques succès, le mouvement de tempérance permet de cerner les limites de l'influence du curé, d'abord auprès des paroissiens qui ne manifestent pas toujours une ardeur égale et qui parfois — c'est le cas de la retraite de 1847 — se montrent indifférents, et aussi auprès du gouvernement qui refuse d'établir la prohibition sous prétexte de préserver le commerce, alors que de nombreuses pétitions, garnies de milliers de signatures originaires de toutes les paroisses du Bas-Canada, la réclament.

CONCLUSION.

Le curé de Notre-Dame de Québec établit son autorité dans tous les domaines de l'activité sociale. Il veille à ce que tout se passe selon ses vues et connaît si bien ses paroissiens qu'il peut annoncer lors d'une souscription au profit des écoles :

Dans mon quartier j'ai visité plus de 1000 familles et je n'en ai trouvé que deux qui dans mon opinion auraient pu donner quelques choses qui ne l'ont pas fait. Une vingtaine d'autres maisons tout au plus n'ont rien donné; ils n'étaient pas en moyen. Certaines fois nous avons été obligé de refuser pour ne pas leur enlever le pain de leur propre souper ¹⁰⁹.

Aidé des communautés religieuses, de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et des associations religieuses, il fait de l'éducation et de l'assistance aux miséreux ses moyens de prédilection pour accroître la ferveur religieuse. Cette façon d'envisager son rôle religieux n'est pas particulière au clergé canadien-français, puisqu'en France deux traités de pastorale primés par M^{sr} Dupanloup en 1857 évoquent les mêmes moyens pour arrondir « insensiblement son domaine par suite d'acquisitions pacifiques et mûrement étudiées ¹¹⁰ » :

1° les enfants, « aimons-les et nous acquerrons sur eux un empire que, ni l'âge ni les passions ne sauraient entièrement détruire ». « Par les enfants, on atteint les parents, les mères d'abord, donnez des soins à leurs enfants vous êtes presque un Dieu pour elles » ;

2° les pauvres, « le soin du pauvre, qui constitue une des grandes obligations du prêtre devient toujours par la force même des choses, le principe de sa force ». « Cette aumône, toujours faite avec une grande délicatesse pour ne pas humilier nous permettra de parler avec plus

¹⁰⁸ *Statuts du Canada*, 14 et 15 Victoria, chap. 100, 1851.

¹⁰⁹ *C.P.*, 22 septembre 1844.

¹¹⁰ C. MARCILHACY, *op. cit.*, p. 256-258.

d'ascendant à ceux qui la recevront. » « L'essentiel à conserver ici, c'est que l'influence sur les pauvres n'échappe jamais au ministère paroissial » ;

3° les malades que leurs conditions rendent plus vulnérables; « Si son audace est couronnée de succès, il sera heureux d'avoir sauvé une âme malgré elle. »

L'analogie entre la pastorale des deux continents peut s'expliquer par la formation religieuse du clergé de l'époque, car ici au Canada français — et c'est tout aussi manifeste en France — cette pastorale n'a pas surgi spontanément, elle découle d'une « stratégie » élaborée de longue date et précisée au moment des insurrections. M^{sr} Bourget écrit alors :

Le peuple en voyant son clergé prendre en main ses intérêts dans un temps où ces ci-devant meneurs l'abandonnent à la merci d'une autorité qu'il a outragé sans la connaître reprendra ses sentiments d'affection et de confiance pour ses pasteurs ¹¹¹.

Il recommande ensuite, pour le plus grand bien de l'Église et du pays, de reconquérir « à force de bienfaits » la confiance perdue ¹¹². De là l'empressement du clergé à œuvrer intensément dans le domaine social au moment où l'élite bourgeoise, le seul groupe d'opposition dont l'influence a été amoindrie par l'échec insurrectionnel, est obligée de composer avec lui pour se maintenir au pouvoir depuis que le climat psychologique consécutif aux déboires politiques, sociaux et nationalistes concourt à la naissance d'un mouvement religieux ainsi qu'à l'accroissement de l'influence du clergé. Dès 1841, Sydenham remarque que « la mentalité de la population est sous l'influence très puissante et très directe du bas clergé [...]. C'est le cas dans le Bas-Canada tout spécialement, affirme-t-il, à un degré que je n'ai vu dans aucun autre pays ¹¹³. » M^{sr} de Forbin-Janson, lui-même instigateur de ce mouvement religieux, nous livre un témoignage similaire :

Je ne pense pas qu'il y ait sur la terre une contrée catholique où la foi soit aussi vive et aussi pure que dans notre Canada et où l'on mette en pratique des valeurs aussi éminemment chrétiennes ¹¹⁴.

¹¹¹ Bourget à Turgeon, 20 nov. 1837, *R.A.Q.* (1945-1946), p. 146, cité par Michel BRUNET, *L'Église catholique du Bas-Canada et le partage du pouvoir à l'heure d'une nouvelle donne (1837-1854)*, in *R.S.H.C.*, 1969, p. 45.

¹¹² Bourget à l'abbé Pépin, 1^{er} déc. 1837, *A.C.A.M.*, R.L.B., 1: 81, cité par Michel BRUNET, *op. cit.*, p. 45.

¹¹³ Sydenham à Russell, 22 mai 1841, cité par Lucien LEMIEUX, *L'Établissement de la première province ecclésiastique au Canada, 1783-1844*, Montréal, Fides, 1968, p. 441-442, et par Michel BRUNET, *op. cit.*, p. 42.

¹¹⁴ *Archives des Ursulines de Québec*, Annales II, p. 259.

Sur l'existence du mouvement religieux, tous les témoignages concordent, et nous avons été en mesure de le démontrer dans la paroisse Notre-Dame de Québec; toutefois, nous refusons pour le moment d'accepter les qualificatifs attribués par Forbin-Janson à la foi des Canadiens, car il est peu probable qu'une pastorale mettant l'accent sur l'aspect utilitaire et pratique de la religion et provoquant l'adhésion religieuse en moralisant autour des désastres puisse entraîner une « foi pure ».